



DECISION MUNICIPALE N° 09 /DM/CA.BFM 1^{ER} /2021
PORTANT REATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC

LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE BAFOUSSAM 1^{ER}

Maître d'ouvrage, CHEVALIER DU MERITE CAMEROUNAIS

- Vu* la Constitution ;
- Vu* la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant code générale des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu* le Décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant code des marchés publics ;
- Vu* le Décret N° 2007/117 du 24 avril 2007 portant création de la commune de Bafoussam I^{er} ;
- Vu* le Décret N° 2008/022 du 17 janvier 2008 portant création de la communauté urbaine de Bafoussam et les communes d'arrondissement de Bafoussam I^{er}, II^{ème} et III^{ème} ;
- Vu* Le Décret n° 2012/074 la 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ;
- Vu* le Décret N°2020/758 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur **KOULBOUT AMAN David** en qualité de Préfet du Département de la Mifi
- Vu* l'Arrêté N°933 du 04 Septembre 2013 portant création d'un Contrôleur Financier Spécialisé auprès de la Communauté Urbaine de Bafoussam
- Vu* l'Arrêté N°000063/A/MINDDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Bafoussam 1er Département de la Mifi, Région de l'Ouest;
- Vu* la Circulaire n°0000242/C/MINFI du 30 décembre 2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'état et des autres entités publiques pour l'exercice 2021,
- Vu* le DAO n°04/AONO/CA.BFM 1er /BIP MINTP-MINADER/CIPM/2021 du 16/02/2021 pour les travaux de construction de deux dalots à Tomdjo, à Mélam et à Foto plus réhabilitation route dans la Commune de Bafoussam 1^{er} En procédure d'Urgence;
- Vu* le Procès-verbal d'ouverture des offres par la CIPM/Bfm 1^{er} en date du 09/03/2021 ;
- Vu* le Rapport d'analyse des offres par la SCA en date du 11/03/2021 ;
- Vu* la Proposition d'attribution par la CIPM en date du 19/03/2021;
- Vu* la lettre de demande de réexamen des propositions d'attributions en date du 22/03/2021;
- Vu* la réponse de la CIPM en date du 26/03/2021;
- Vu* la Décision et le Communiqué d'attribution du 30 mars 2021 ;
- Vu* les actes de régulation de l'ARMP n°0100 et n°111/L/ARMP/CCRMPO/CCR/CSPE/MSP/mga/2021 du 26/03 et du 01/04/2021
- Vu* la lettre de Monsieur le Ministre des Marchés Publics n°002165/N/MINMAP/SG/CERD/ST/NBHG du 19 mai 2021;
- Vu* la Décision et le Communiqué d'annulation n°01/D/CA.BFM 1^{er} /SG/2021 du 29/05/2021 ;
- Considérant* les nécessités de service.

D E C I D E

Article 1 : Le marché objet de l'appel d'offres suscité (pour le Lot 2) est réattribué à :

DAO n°04/AONO/CA.BFM 1er /BIP/ MINTP- MINADER/CIPM/202 1 du 16/02/2021	Travaux de construction du dalot à FOTO plus réhabilitation route dans la Commune de Bafoussam 1 ^{er} En procédure d'Urgence (Lot 2) BIP MINADER	03 mois calendaires	21 119 342	Ets PREFA BTP Tel : 655 92 31 18
--	---	------------------------	------------	-------------------------------------

Article 2 : 1) L'entreprise susvisée ne pourra exécuter le marché qu'après la signature de la lettre commande y relative. Le délai d'exécution court à partir de la notification de l'ordre de service de commencer.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- Préfet / Mifi
- ARMP/ou
- ~~DDMAP/Mifi~~
- DDMINEPAT/Mifi
- DDMINDEVEL/Mifi
- Recette Municipale
- Judicataire
- CIPM/BFM 1^{er}
- Affichage
- Archives/br...

